Des nouvelles mesures migratoires entrent en vigueur à Cuba

La Havane, 2 janvier. (RHC).- Les quatre mesures migratoires annoncées par le chef de la diplomatie cubaine, Bruno Rodriguez, en octobre dernier, au cours d'une rencontre avec des Cubains résidant aux États-Unis, sont entrées en vigueur ce lundi.

En effet, depuis hier, les Cubains résidant à l'étranger n'ont plus à «habiliter » son passeport quand ils décident de venir ici.

Le gouvernement cubain a d'autre part autorisé l'entrée et sortie de Cuba de ressortissants cubains résidant à l'étranger à bord de bateaux de plaisances, dans un premier temps par les marinas Hemingway, à La Havane et Gaviota, dans la station balnéaire de Varadero.

Troisièmement, ceux qui ont quitté le pays illégalement, à l'exception de ceux qui l'ont pas à travers la base navale de Guantanamo, sont autorisés à venir chez nous.

Et finalement, le gouvernement cubain a décidé d'éliminer la condition d'implantation à Cuba pour l'octroi de la nationalité cubaine aux enfants nés à l'étranger.

Désormais, les enfants de parents cubains nés à l'étranger pourront obtenir leurs papiers d'identité au consulat du pays où ils résident.

Malgré l'adoption par les États-Unis de mesures arbitraires qui portent atteinte aux liens des migrants cubains avec leur pays d'origine, le gouvernement cubain a avancé que d'autres dispositions migratoires sont à l'étude à l'égard des Cubains résidant à l'étranger.

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/151619-des-nouvelles-mesures-migratoires-entrent-en-vigueur-a-cuba

Radio Habana Cuba